

**Enseignement francophone du FLE
à l'Université Roi Abdul Aziz :
réflexions sur la possibilité de son intégration**

Dr. Ahmed Abbas Owaida
Professeur Assistant de
Linguistique
Département des Langues
Européennes et Littératures
Faculté des Lettres et Sciences
Humaines
Université Roi Abdul Aziz
DJeddah- Arabie Saoudite

Résumé. La francophonie est un moyen de s'ouvrir géographiquement et culturellement vers le monde francophone. Elle permet ainsi de communiquer avec la France, la Belgique et les autres pays francophones. Comme elle est prise en compte de manière très diverse dans l'enseignement de la langue française, notre objectif dans cette recherche, en tant qu'enseignant de français à l'Université Roi Abdul Aziz, est donc de réfléchir aux possibilités d'intégrer l'enseignement francophone dans le contexte saoudien à travers la licence du FLE proposée par la section de français à l'université. A partir des présentations et des actions diverses que nous avons effectuées durant le premier semestre de l'année universitaire 2006 /2007, nous avons eu la possibilité de proposer des idées pour que les étudiants et les enseignants saoudiens soient confrontés de manière plus systématique à la francophonie. De plus, ce travail nous a permis de nous rendre compte d'un premier pas vers la reconnaissance de l'enseignement francophone et du fait qu'il n'est pas difficile de l'intégrer dans le cursus universitaire concernant l'enseignement de la langue française

1. Introduction

Depuis la première pierre posée à Niamey en 1970, la lente constitution d'une francophonie culturelle, économique puis politique a ressemblé un nombre croissant de pays. De 18 membres en 1970 à 68 membres et observateurs depuis 2006, cet élargissement a changé la vision géographique de la francophonie dans le monde entier. Cette francophonie, consciente des liens que crée entre ces membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, espère les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et au développement durable de tous les domaines. Voilà notre époque, il existe un nombre assez important de pays dans lesquels le français est parlé, et ce nombre devient très important si on lui ajoute les pays dans lesquels le français est enseigné comme première ou deuxième langue étrangère. On admet aujourd’hui, que quelques 200 millions de personnes sur les cinq continents qui parlent le français, en comptant à la fois les francophones réels et occasionnels.

Le mot « francophonie » renvoie à la fois à tous les pays qui utilisent le français, et à tous les locuteurs du français. Il désigne ainsi un concept sociolinguistique et une entité géopolitique. C'est un ensemble inédit de personnes qui s'expriment en français à des titres divers. Ce mouvement francophone a donné naissance à une institution internationale appelée OIF (Organisation Internationale de la Francophonie). Cette dimension

francophone est, selon les pays, prise en compte de manière très diverse dans l'enseignement de la langue française. En France, elle est généralement peu présente, alors qu'à l'étranger, cela dépend. Or, c'est une dimension fondamentale de la langue française, car tout d'abord sans cette francophonie le français serait sûrement une langue tout à fait mineure, à peine enseignée dans les pays limitrophes de la France. En outre, la francophonie représente, pour les locuteurs francophones, une ouverture immense sur le monde à des fins géographiques et culturelles. De là, notre objectif, en tant qu'enseignant de français à l'Université Roi Abdul Aziz, est de réfléchir aux possibilités d'intégrer l'enseignement francophone dans le contexte saoudien à travers la licence du FLE proposée par la section de français à l'université. Au fait, à partir des présentations et des actions diverses que nous avons effectuées durant le premier semestre de l'année universitaire 2006 /2007, nous avons eu la possibilité de proposer des idées pour que les étudiants et les enseignants saoudiens soient confrontés de manière plus systématique à la francophonie, ce qui nous a permis de nous interroger sur la place qu'elle peut prendre dans un cursus universitaire de français langue étrangère.

Pour ce faire, il est nécessaire, avant tout, de se pencher plus en détail sur le terme même de francophonie pour déterminer son sens, et voir dans quelle mesure la francophonie peut être enseignée, et surtout quelle francophonie sera enseignée. Pour cela, nous allons d'abord réfléchir sur le concept de francophonie, puis nous allons voir quelles sont ses applications dans des universités francophones, pour comprendre ce qu'il est possible de mettre en œuvre dans une université saoudienne.

2- Le concept évolutif de la francophonie

Le terme de francophonie a été utilisé pour la première fois en 1871 par des géographes, pour désigner tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de la langue française. Onésime Reclus, l'inventeur de ce terme, considère qu'un empire se fonde sur une langue, donc la langue française est un des éléments unificateurs d'un empire international, à l'époque composée de toutes les colonies de la France. La francophonie est donc l'ensemble des populations utilisant le français dans ces territoires, et il s'agit d'un concept plutôt politique pour mesurer l'expansion coloniale. Peu près, précisément en 1884, l'Alliance française de Paris a été créée et très vite suivie de plusieurs implantations à l'étranger. Puis, le terme de francophonie disparaît jusqu'aux années 1930, date à laquelle on recommence à parler de francophones pour désigner les populations qui ont le français pour langue maternelle. Après la seconde guerre mondiale, d'autres termes sont employés, mais leur sens est plus politique ou économique selon le contexte dans lequel ils sont utilisés. Le terme de francophonie revient officiellement sur la scène publique en 1962, lorsque Léopold Sedar Senghor l'utilise dans un article paru dans la revue *Esprit*.

Ainsi, tous les termes utilisés auparavant sont éliminés : communauté de langue française, communauté francophone, francitude, etc. Ces termes

étaient politiquement connotés, notamment par la proposition de création d'une communauté française faite par de Gaulle aux pays africains nouvellement indépendants, et perçue, sans doute à juste titre, par les pays concernés comme un moyen pour la France de continuer à contrôler ces territoires. C'est donc un Sénégalais qui relance le terme et le popularise. Ce sont aussi des Africains, entre autres, qui donnent l'impulsion et créent la francophonie telle qu'on la connaît aujourd'hui : Senghor, chef d'Etat du Sénégal, Habib Bourguiba, chef d'Etat de Tunisie, Hamani Diori, chef d'Etat du Niger, et le prince Norodom Sihanouk du Cambodge proposent, en 1970, une convention pour la création de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique), qui est signée par les représentants de 21 pays. Cette agence est fondée sur le partage de la langue française et a pour mission de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres signataires, et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux.

A l'origine, la francophonie représente une alliance basée sur une langue commune, et l'objectif de cette union est culturel. Il s'agit d'un regroupement d'un certain nombre de territoires n'ayant qu'un aspect linguistique en commun. Mais peu à peu, cette alliance doit se positionner face aux ensembles politiques et économiques mondiaux, et elle devient enfin une alliance politique. A partir des années 1980, les chefs d'état et de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunissent régulièrement. L'ACCT devient l'AIF (agence intergouvernementale de la francophonie), pour lequel un secrétaire général est désigné. L'appellation Organisation Internationale de la Francophonie date de 1998, et est

l'aboutissement d'une politisation de l'ACCT. On voit donc que, d'une alliance tout d'abord linguistique, culturelle ou historique selon les pays, dans le but d'échanges de projets culturels et techniques, l'union francophone est devenue un véritable instrument politique. Aujourd'hui, les Sommets de la francophonie « *impulsent une dynamique et orientent l'action des opérateurs de la coopération francophone vers les enjeux identifiés comme prioritaires pour l'avenir de la Communauté francophone* » (d'après le site Internet de l'OIF). Ils sont donc à la base de toutes les actions menées par l'institution, à la fois dans les objectifs et dans leur mise en œuvre. La francophonie n'est pas bâtie que sur des relations néo-coloniales ; même si elle a été impulsée par des dirigeants politiques de pays nouvellement indépendants, elle répondait à des intérêts des deux côtés : pour la France, c'était un moyen de garder son influence dans les pays d'Afrique Noire, mais de manière détournée pour que cela ne ressemble pas à du néo-colonialisme, et pour les nouveaux pays, c'était aussi un moyen de garder des liens avec la France dont ils avaient encore besoin pour leur développement économique. Cependant, en 2002, au Sommet de Beyrouth dont le thème était « le dialogue des cultures », la francophonie, qui était plutôt tournée auparavant vers les échanges économiques, s'est ouvertement posée comme instrument de dialogue et de solidarité entre les peuples, et souhaite œuvrer dans ce sens en favorisant les échanges et la coopération. Ainsi, la francophonie prône aujourd'hui des valeurs telles que la fraternité, la tolérance, les droits de l'homme, etc. et se met contre la mondialisation. En effet, le point positif de cette alliance est qu'elle s'est peu à peu élargie, en rassemblant d'autres pays

indépendants qui ont le français comme langue officielle (le Canada, la Belgique, etc.) ou qui sont simplement très francophiles, et là on pense aux pays d'Europe de l'Est.

Au fait, l'OIF comprend actuellement plus de 60 pays membres, et travaille en partenariat avec plusieurs opérateurs. Ces pays membres représentent un espace francophone réunissant au moins trois types de pays : ceux où le français est langue maternelle (Belgique, Suisse, territoires d'outre-mer, etc.), ceux qui ont connu la colonisation française (pays d'Afrique, d'Asie du Sud-est, etc.) et ceux qui ont volontairement adhéré à la francophonie (Roumanie, Bulgarie, etc.). Tous ces pays ont en commun un certain usage du français, et encore, ce serait discutable dans la mesure où il est évident qu'il est difficile de comparer l'usage du français dans des territoires aussi différents que la Suisse et le Burkina Faso par exemple.

A ce stade, il est maintenant important de bien définir quelle est la francophonie qui est envisagée surtout en France, car l'image de la francophonie peut varier selon les pays et ses visions peuvent être différentes selon les personnes.

3- La vision française de la francophonie

Au fait, il faut se rendre compte que, parmi tous les pays francophones du monde, c'est en France que la francophonie est la moins appréciée, la moins développée et même la moins connue. Pourquoi cette image en France ? Cela pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la

France se croit le cœur, voire le centre de la francophonie. Ce n'est donc pas dans son territoire que l'idée d'un ensemble de langue française doit se développer, mais autour d'elle, comme en formant des cercles concentriques autour de la France, selon l'usage du français dans les différents pays. La France ne se sent donc pas concernée, puisque la francophonie est pour les pays hors de France qui utilisent le français. Si la France n'était pas la plus peuplée des pays francophones, peut-être la perception de la francophonie en serait différente, ou plus modeste. D'autre part, peut-on dire que la francophonie ait réellement été acceptée par la France ? On peut se poser la question, dans la mesure où la représentation traditionnelle, classique et conservatrice de la langue française a perduré jusqu'à aujourd'hui, et il existe toujours des groupes de pression soutenus par des journalistes pour se plaindre de la perte de la pureté de la langue française. Cette dernière devient aujourd'hui envahie par le langage des jeunes, les mots étrangers et notamment anglais, etc., ce qui développe l'idée que le français est en danger et qu'il faut le sauver. Cependant, le français n'a pas perdu son image ancienne de la langue parfaite pour exprimer les idées rationnelles. Il est donc la langue de culture et l'idéal pour les concepts de liberté, de droits de l'homme, etc. Bref, selon R. Chaudenson (1991), tout cela existe encore, et on sait très bien que les autres variétés de français, présentes dans le monde, ne sont pas vraiment tolérées en France. Si elles le sont, elles sont fortement critiquées et tournées en dérision, car elles ne correspondraient pas à la norme. Cela est donc valable par exemple pour les variétés suisses, belges et même pour le français parlé dans le Sud de la France. Il est alors évident que

le français parlé sur les autres continents ne est pas considéré comme du français.

D'ailleurs, de manière concrète, sur le terrain, la population française se sent très peu concernée par la francophonie, et ne saisit pas forcément son intérêt au niveau international, et encore moins dans des programmes de langue française. Comme exemple de cet éloignement de la population française à la francophonie, on peut citer *le festival francophone* en France, peu connu des français, et dont beaucoup n'ont pas entendu parler (d'après une enquête personnelle menée en juin 2006 dans mon entourage). Ce festival, lancé par le président de la république française, a commencé au mois de mars 2006, autour de la célébration de la journée de la francophonie et du Salon du Livre, et se poursuit jusqu'en octobre. Il a pour objectif d'abord de célébrer la francophonie puis, de mettre en valeur la diversité et la richesse des cultures qui la composent, en proposant des concerts, des colloques, du théâtre, de la danse, etc., d'origines diverses et dans toutes les grandes villes de France et enfin, de sensibiliser la France à la francophonie puisqu'elle en est si loin.

Pour conclure cette partie, il faut dire, d'après M. Guillou (1993), qu'en effet, la France n'est absolument pas le terrain de prédilection de la francophonie. Or, dans les cours de français à l'étranger, bien souvent, une grande partie de ce qui touche à la langue française vient de France : les enseignants peuvent être français ou avoir reçu une formation en France, les manuels sont souvent des manuels réalisés en France, etc. D'ailleurs, rares sont les manuels de FLE qui abordent le thème de la francophonie. Pour le

traiter, il faut donc emprunter une vision qui ne sera pas celle de la France, mais celles d'autres pays francophones ou francophiles. Tout cela nous conduit à poser la question qui vient.

4- Pourquoi enseigner la francophonie ?

Cette question mène à se demander pourquoi la francophonie doit être intégrée à un programme de français. Si c'était très important dans la formation linguistique, elle serait déjà intégrée dans tous les programmes, qu'il s'agisse de programmes universitaires ou tout simplement d'écoles de langue. En réalité, la langue française fait partie du quotidien de francophones dans des situations très diverses, et a, selon le pays, des statuts très divers : elle peut être langue officielle ou co-officielle, langue d'enseignement, langue de l'administration, langue de culture, ou ne pas avoir de statut mais, être rattachée par exemple à une certaine élite. Elle est parlée dans des environnements géographiques très divers par des peuples très différents. Selon R. Chaudenson (1993), c'est cette diversité et cette variation dans l'espace qui donne à la francophonie son intérêt et sa richesse. L'avenir de la langue française repose sur ceux qui la parlent, au quotidien ou non, et donc sur la connaissance qu'ils peuvent en savoir. Si, chez ces jeunes francophones, le français n'est relié qu'à la France, on peut estimer qu'il leur manque un pan énorme de la culture francophone. Le dynamisme de cette langue repose sur la francophonie, et donc son avenir aussi. La culture

francophone fait partie intégrante de la langue française, car elle ne peut survivre sans elle.

En outre, une culture, quelle que soit, s'exprime tout d'abord dans la langue. Cette dernière est le premier transmetteur de culture, avant la nourriture, avant la religion, et peut être même avant les modes de vie. Et aussi avant d'être un instrument de communication, la langue est le vecteur privilégié de la culture. Il est donc potentiellement concevable d'avoir connaissance d'un certain nombre de cultures via la langue française, et cela qui est à mettre en œuvre dans un enseignement francophone. L'élève doit être ouvert aux cultures de la francophonie par la langue qu'il apprend. D'ailleurs, tout enseignement de langue implique un enseignement culturel. Dans le cas du français, c'est non pas la France, mais toute la communauté francophone qui est en jeu. La francophonie est donc la charge culturelle de la langue française. Peut être est-il plus correct ici de parler non pas d'enseignement francophone, mais d'une véritable éducation à la francophonie. En effet, il s'agit, de la part de C. Marie-thérèse (2002), d'une ouverture aux autres cultures. Il y a donc des valeurs qui sont transmises par cet enseignement telles que la tolérance, le respect des autres, etc., car la francophonie s'est certes constituée autour d'une langue, mais aussi autour de valeurs à défendre.

L'enseignement francophone prend en fait part dans l'éducation interculturelle, car la classe de langue, avec un objectif interculturel, doit mener l'élève à sa propre réflexion et à son propre jugement en passant par une distanciation de sa propre culture. Selon M. Abdallah-Pertceille (2005),

l'objectif de l'éducation interculturelle est, entre autres, de mettre en place chez les élèves une démarche de réflexion qui mène à la décentration, dans le but d'envisager son propre système de référence avec du recul et donc d'admettre l'existence d'autres systèmes différents. Ce travail passe souvent par une analyse des représentations et des stéréotypes.

L'enseignement francophone s'insère tout à fait dans cet objectif : transmission de valeurs communes, ouverture aux autres cultures, respect de leurs spécificités, acceptation de leurs différences et prise de conscience des caractéristiques de sa propre culture. Mais, la question qui se pose quels aspects de la francophonie il faut enseigner. Autrement dit, quel pourrait être le contenu d'un enseignement francophone. Si la francophonie doit être enseignée, il est évident qu'elle doit être organisée en différentes parties.

5. Perspectives essentielles par rapport aux objectifs d'un enseignement francophone

La francophonie doit en effet subir le processus de transition pour passer de champ de connaissance à matière d'enseignement. Elle va donc être intégrée dans les programmes par partie, chacune correspondant à un thème défini, et choisie avec l'objectif de rendre la francophonie plus abordable et compréhensible. Voici les grands aspects qu'il serait intéressant d'enseigner. Nous proposons de les présenter en quatre perspectives différentes. Premièrement, la perspective institutionnelle et idéologique : une partie de l'enseignement francophone doit être consacrée aux institutions de la

francophonie. Les élèves sont susceptibles de devenir eux-mêmes des acteurs de la francophonie dans leurs pays, ils doivent donc connaître les institutions, leur histoire et surtout leurs actions. Pour cette dernière partie, il est notamment possible de travailler à partir d'articles de presse qui reprennent les grandes lignes de la politique des institutions de la francophonie, ou qui parlent du rôle de ces institutions dans un problème d'actualité dans le monde. L'enseignant peut aussi choisir un pays, expliquer le rôle de la francophonie institutionnelle dans ce pays et montrer ainsi l'image qu'a la francophonie dans certains pays, image qui n'est pas toujours positive. Il est aussi intéressant de travailler sur les enjeux linguistiques de la francophonie, et sur les enjeux politiques des langues sur le marché mondial ; donc les concepts de politique linguistique et d'aménagement linguistique sont à rattacher à cette perspective. Deuxièmement, la perspective historique : pour un enseignement francophone, il faut bien entendu que soit présent un enseignement de l'histoire de la francophonie, et plus précisément de la langue française. Les différentes phases d'expansion de l'empire français doivent être connues, pour que l'élève comprenne l'origine de la langue française dans le monde. Il s'agit ici d'un cours d'histoire qui reprendrait la colonisation et la décolonisation françaises. Ainsi, l'élève a connaissance de cette partie historique, et cela lui permet aussi de comprendre certaines des représentations actuelles de la langue française dans certains pays francophones qui sont en effet d'anciens pays colonisés. Cette partie peut paraître quelque peu fastidieuse, mais elle s'insère facilement dans un cours d'histoire de la France, et est indispensable à la compréhension de l'origine

de la francophonie. Troisièmement, la perspective linguistique : il est évident que tout ce qui tourne autour de la langue sera un des éléments fondamentaux de cet enseignement francophone, et il peut se décliner en plusieurs parties. Les élèves doivent tout d'abord prendre conscience de la diversité linguistique qui existe dans le monde francophone, et donc des variétés de langue française dans le monde. Ils doivent pouvoir lire des documents français et les comprendre. Il est donc possible de travailler cela en proposant des articles de presse par exemple qui viennent du monde francophone et qui utilisent un vocabulaire différent ; la manière de voir les événements est elle aussi différente. Il est donc nécessaire par une analyse poussée de développer l'esprit critique des élèves en mettant justement en avant ces différences de perception d'un même événement. Cela est aussi faisable, et même plus intéressant avec des documents audio ou vidéo, car la différence d'origine géographique se remarque beaucoup plus à l'oral qu'à l'écrit, mais les documents de ce type sont souvent plus difficiles à obtenir que des documents écrits. Quatrièmement, la perspective culturelle (littéraire) : cette dernière composante serait une composante culturelle, et particulièrement littéraire. Il ne s'agit surtout pas de dévaloriser les autres types de productions artistiques et culturelles, au contraire, ils peuvent aussi être utilisés en cours : les productions picturales, musicales et architecturales par exemple sont tout à fait insérables dans un programme de culture francophone. Mais la littérature a toujours été privilégiée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la littérature française a toujours été considérée comme une littérature très riche, et elle a bénéficié de l'image de la langue française,

vue comme une langue parfaite pour exprimer des idées abstraites, etc. Elle fait donc presque systématiquement partie des programmes de français hors de France. Mais d'autre part, la littérature est particulièrement intéressante dans la mesure où c'est un travail sur la langue qui est fait par l'auteur, travail parfois douloureux, parfois ludique, mais toujours autour de la langue. De plus, la littérature fait écho à l'étude des différentes variétés de français, et permet une familiarisation avec certains de ces parlers. Elle a aussi un reflet de la culture dans laquelle elle est produite et a un reflet des conflits qui existent ou qui ont existé entre les langues et entre les cultures. Evidemment, au cours d'une analyse littéraire, l'enseignant fournira aussi des données historiques, par exemple pour décrire le contexte de publication de l'œuvre, ou pour se référer à une période dont il est question dans le texte. On voit bien que dans la perspective culturelle on retrouve les autres perspectives en filigrane, car un enseignement ne peut être ainsi divisé artificiellement. Il y a forcément quelques mélanges dans les contenus. La littérature donne une vision plurielle de la francophonie, comme le rappelle P. Dumont (2001) : « *ce sont, en effet, les différents modes d'appropriation du français par des écrivains dont ce n'était pas la langue maternelle qui ont permis l'émergence de littératures appartenant à des aires géographiques et culturelles différentes et qui définissent ce que l'on s'accorde à appeler une "francophonie plurielle"* » (2001 : 66). Ces littératures donnent à connaître des expériences de vie très différentes, mais qui ont en commun la langue dans laquelle elles sont racontées. On peut dire que ces littératures symbolisent la diversité des expériences à travers l'usage et le partage d'une

même langue. L'élève doit donc acquérir peu à peu une culture littéraire francophone, à la fois par des extraits d'œuvres et par des œuvres complètes si le programme le permet.

En outre, tous ces aspects doivent malgré tout être enseignés de manière graduelle et simultanée, en les incluant dans un programme de français. Bien entendu, le contenu francophone des programmes doit aussi s'adapter au niveau des élèves et au contexte d'apprentissage.

6- Exemples d'intégration de la francophonie dans des universités francophones

6.1. L'Université Libanaise

Tout le monde sait que le français a été langue co-officielle au Liban avec l'arabe dans les années 1920, quand le pays était sous mandat français. Aujourd'hui, le Liban est membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis 1973, et le français occupe toujours une place de choix chez les Libanais. Il est considéré par les habitants comme une langue seconde et langue d'enseignement de beaucoup d'élèves. La journée de la francophonie revêt une importance particulière au Liban. Au niveau de la littérature francophone, le Liban n'est pas en reste, et sa production d'œuvres littéraires est très abondante, ainsi que le nombre de colloques, tables rondes, conférences, etc. organisés autour de ce thème et le nombre de prix littéraires gagnés par des auteurs libanais.

Quant à la présence de la francophonie dans le cursus de l'Université Libanaise, la faculté des lettres et sciences humaines de cette université possède un département de français qui propose une licence et un DES intitulés « Langue et littérature françaises ». A priori donc, pas d'attention spéciale pour la francophonie. L'intitulé ne paraît pas orienté vers l'enseignement, mais plutôt vers la recherche. Cependant, il est indiqué, bien avant le descriptif des cours, que pour l'ensemble de la faculté de lettres et sciences humaines, « les diplômes délivrés sont la licence d'enseignement, la maîtrise, le DES, le doctorat d'Etat ». La licence de « langue et littérature françaises » prépare donc bien les étudiants à devenir eux-mêmes enseignants. Voyons les cours proposés dans cette licence. Evidemment, il ne faut pas s'attendre à de nombreux cours de langue à proprement parler, les étudiants étant francophones avant d'arriver à l'université. Il s'agit à première vue de cours relativement traditionnels et classiques tels que la civilisation française, la linguistique, la langue française, les techniques de l'expression, la littérature française. Il y a entre 7 et 9 cours par semestre, et malheureusement il n'est pas possible d'accéder sur Internet aux descriptifs des cours. On est donc proche d'une université française en France. En dehors de ces techniques proprement françaises, on trouve la littérature, avec une place prépondérante, ce qui est normal vu l'intitulé du cursus, mais les cours ne semblent traiter que de la littérature française. Il est au fait un peu décevant, dans un pays comme le Liban, que dans ce programme, la francophonie ne soit pas du tout présente, surtout au niveau de la littérature, car elle pourrait facilement être intégrée dans les cours de littérature proposés

dans le cursus tels que la littérature française au XVIème siècle, la littérature française au XXème siècle, la littérature et la pensée contemporaine, etc.

Si l'on compare le programme de « langue et littérature française » avec celui de « langue et littérature anglaise », on peut remarquer qu'une matière sur la littérature américaine est proposée dès la troisième année de licence, ainsi qu'une matière intitulée « la littérature mondiale » en quatrième année. Peut-être n'est-il pas pertinent de comparer les deux programmes, cela nous permet cependant de constater qu'il n'y a pas de volonté délibérée de la part du département de français de marquer plus son appartenance au réseau de l'AUF. On peut donc être surpris de cela dans une université libanaise, mais c'est sans doute un exemple type de nombreuses licences de français dans le monde : un programme inspiré du modèle traditionnel français, très porté sur la littérature, et exclusivement sur la littérature franco-française.

6.2. L'Université Lucian Blaga de Sibiu en Roumanie

En réalité, la Roumanie est un pays qui est entré assez tard dans l'OIF. Elle a acquis son statut de membre à part entière en 1993. Aujourd'hui, ce pays occupe une place essentielle dans la promotion de la francophonie en Europe Centrale.

Quant à la francophonie dans l'Université Lucian Blaga de Sibiu, le département de lettres et art de cette université comporte, entre autres, une filière de langue française. A partir du site Internet, nous avons accès aux programmes des examens de certaines matières de cette licence : celui d'un

cours de langue française contemporaine et d'un cours de littérature française (dans les deux cas, le programme est d'abord celui de la partie fondamentale et ensuite celui de la partie optionnelle), et celui d'un cours de civilisation française. Dans les examens de langue française, le programme est divisé en un certain nombre de sous- parties : phonétique, lexicologie, morphosyntaxe, etc. La partie fondamentale ne contient aucune référence à la francophonie, alors que la partie optionnelle a un sous-thème intitulé « Particularités du français canadien », et se divise en : le français au Québec (le contexte historique), les composantes et l'évolution du lexique québécois et les francophonies canadiennes (politique et aménagement linguistique). Le département a donc choisi de se centrer sur un territoire francophone majeur, de par son poids démographique et économique et de par ses prises de position dans la francophonie pour étudier à la fois les racines historiques de la francophonie sur ce territoire, les particularités lexicales de la variété de français qu'on y parle et des politiques mises en place pour la langue française. Il s'agit de trois aspects tout à fait différents qui sont réunis ici par le territoire choisi. Les étudiants seront ainsi confrontés à différents points de la francophonie. Pour cela, il est malheureusement dommage que ce cours ne soit présent que dans une matière optionnelle.

Quant au programme du cours de civilisation française, il reprend tout d'abord l'histoire de la France depuis le Moyen Age jusqu'au XXème siècle en détaillant les aspects politiques, sociaux et culturels. Au niveau historique, il n'est pas vraiment question de l'histoire de la colonisation ou de la décolonisation française qui expliquerait l'origine de la francophonie dans le

monde. Cependant, une des dernières sous- parties s'intitule « La France et la francophonie-la Roumanie, pays francophone ». La place de la langue française dans le monde est ici évoquée, mais sans doute en centrant plus le cours sur la place de la Roumanie dans la francophonie, ses intérêts et ses moyens. Dans ces quelques programmes d'examen, on se rend compte que la francophonie n'est absolument pas une priorité, mais elle est cependant présente discrètement.

6.3. L'Université d'Ottawa au Canada

Dans l'Organisation Internationale de la francophonie, le Canada est l'état le plus grand en terme de superficie, l'un des plus riches et est un pays développé du nord. De plus c'est un état d'Amérique qui fait contrepoids aux petits territoires francophones des Caraïbes et rétablit un équilibre entre l'Europe et l'Afrique.

En ce qui concerne l'Université d'Ottawa, avec ses 33000 étudiants, elle est la plus grande université bilingue du Canada. Les cursus en rapport avec la langue française se trouvent dans la Faculté des Arts. Dans cette faculté, plusieurs départements sont concernés, mais on ne trouve de cours présentant l'un des aspects de la francophonie qu'en premier cycle (dont le diplôme est le baccalauréat). Dans les autres cycles, seul le doctorat de lettres françaises propose comme champ de recherche « la littérature française et la littérature francophone » entre autres. Le premier département concerné est celui de linguistique. Il propose bien entendu un grand nombre de cours

d'histoire de la linguistique, de ses principaux courants, ainsi que des cours sur le langage (acquisition du langage, bilinguisme,...), des cours de grammaire, de neurolinguistique, de psycholinguistique, etc. Et au milieu de tout cela, il y a quelques cours spécialisés dans le français parlé au Canada : certains traitent du français au Canada et d'autres plus spécifiquement du français de l'Ontario. Ainsi, le cours intitulé « Le français au Canada » se penche sur les aspects historiques et sociologiques de la langue française depuis l'ancien régime, puis sur les spécificités des « parlers franco-canadiens » en relevant les caractéristiques phonétiques, morphosyntaxiques et lexicales. D'autres cours plus spécifiques traitent uniquement des propriétés phonétiques et phonologiques du français parlé au Canada ou des structures lexicales et des procédés de création lexicaux de cette variété de français.

Le département de lettres françaises propose un grand nombre de cours de littérature. Certains sont de littérature française et les autres peuvent être des cours ou de littérature canadienne ou bien traitant un thème qui sera étudié soit à travers des œuvres canadiennes, soit à travers des œuvres françaises. On trouve ainsi ce type d'intitulés : littérature française, le roman français du XIX^e siècle, le réalisme, auteur majeur français, etc. ou encore : littérature contemporaine de l'Ontario français, auteur majeur québécois, le théâtre québécois du XIX^e siècle et littérature et culture de l'Ontario français. Il y a aussi quelques cours consacrés à l'expression littéraire en français dans d'autres territoires que la France et le Canada : francophonie d'Amérique du Nord, littérature francophone d'Afrique et des

Antilles, auteur majeur francophone. Les cours sont majoritairement centrés sur la littérature française et canadienne, mais le reste de la francophonie est aussi présent. Cela s'explique peut-être par le double objectif que s'est donné le département de lettres françaises : « *Dans un monde marqué par l'omniprésence et par l'accroissement des échanges interculturels qu'entraîne la mondialisation, la compréhension du phénomène culturel et la maîtrise de la communication écrite s'avèrent plus que jamais essentielles. C'est à ce double objectif que répond la formation proposée par le Département de lettres françaises. L'étude des littératures françaises, franco-ontarienne, québécoise et de l'ensemble de la francophonie permet à l'étudiant de développer une fine compréhension de l'objet littéraire et des différents aspects de la réalité culturelle en général, tant à travers un point de vue historique qu'en fonction de problématiques liées aux enjeux qui caractérisent la culture contemporaine*

 ».

Le but de cette formation est alors à la fois de donner les bases nécessaires aux étudiants pour qu'ils aient une excellence maîtrise de la langue écrite, mais aussi de les former à la différence culturelle en passant par la littérature. De plus le programme nous montre encore une fois que la francophonie au Canada est considérée comme un objet en soi, ce qui ne peut pas être encore dit pour d'autres pays faisant partie de la francophonie.

Le dernier cursus de l'Université d'Ottawa qui se place résolument dans la francophonie est celui qui s'appelle « French ». C'est un cursus de français pour élèves anglophones et vise à la fois à perfectionner leurs connaissances

de la langue française et à approfondir leurs connaissances des cultures et des littératures française, québécoise et franc-ontarienne.

7. Le français en Arabie Saoudite aujourd’hui et image de la langue française

Depuis des années, la France a mis en place des relations privilégiées avec les pays du Golf, aussi bien dans les domaines politiques et économiques que culturelles ou artistiques (voir E. Albalawi, 2000). Aujourd’hui, le français maintient une place particulière dans ces territoires, et la politique de la France travaille justement pour le développement de son enseignement dans cette zone géographique. Cette langue garde son statut et son image favorables, car elle est toujours liée dans les esprits au monde des arts en général. Son influence culturelle est toujours aussi forte, car sur des sujets internationaux, les pays du Golf adoptent souvent des positions proches des positions françaises. De plus, la coopération économique entre la France et surtout l’Arabie Saoudite, ainsi que la coopération scientifique et technique obtient de très bons résultats, et les échanges commerciaux sont assez riches entre les deux pays.

En fait, si la langue française a de plus en plus de locuteurs en Arabie Saoudite aujourd’hui, c’est principalement dû à deux raisons : tout d’abord cette image ancienne de la France, comme lieu de bouillonnement intellectuel et de grandes valeurs, qui a perduré jusqu’à nos jours, et de plus un besoin qui se fait sentir de n’avoir pas que l’anglais comme langue étrangère.

L'anglais est enseigné dans les lycées et est la langue d'enseignement dans les universités saoudiennes (notamment dans les facultés scientifiques). Mais, ce qui peut faire la différence par exemple lors de la recherche d'un bon emploi, c'est la maîtrise d'une ou de deux langues étrangères. Face à l'anglais, on sent aujourd'hui que l'enrichissement culturel passe par l'ouverture à d'autres langues et à d'autres cultures, dont la langue et la culture françaises, par les valeurs qu'elle diffuse. La langue française est alors perçue non pas comme un instrument de domination, mais comme un outil de construction d'une identité internationale. Dans cette optique, on peut parler de la construction de l'identité citoyenne, qui passe actuellement par l'acquisition de plusieurs langues. En outre, l'Arabie Saoudite comme d'autres pays du Golfe a fait partie des divers terrains de prédilection du développement institutionnel de promotion de la langue française dont les écoles et les instituts privés, les centres d'enseignement du français sous le patronage de l'ambassade de France (qui existent dans trois grandes villes saoudiennes), les bourses annuelles accordées, par le Gouvernement français, aux apprenants saoudiens pour partir apprendre le français en France et les études supérieures effectuées en France par des Saoudiens titulaires des licences, sont le résultat le plus visible, mais aussi toutes les représentations diplomatiques et consulaires de la France.

Quant à l'image de la langue française, nous trouvons très pertinent de reprendre à travers le site d'Internet un petit texte de Bernard Cerquiglini (2006), délégué général à la langue française et aux langues de France, dans

lequel il présente une liste de différentes images du français qu'on entend promouvoir :

- « *l'image politique : Quel poids de l'histoire entre dans la représentation du français ? Quelle relation conflictuelle ou harmonieuse a marqué les rapports de notre pays avec tel ou tel autre dont nous souhaitons que les ressortissants apprennent notre langue ? Quel est le poids international, enfin de la France, et donc de la langue qu'elle peut promouvoir ?* ».

Au niveau politique, les relations sont tout à fait correctes, les deux Etats disent avoir une relation politique privilégiée. En tout cas, il n'y a pas de heurts, et cela favorise sans aucun doute l'image de la langue et du pays. Cela tient aussi bien évidemment au fait qu'en Arabie Saoudite, le français n'a pas été une langue coloniale imposée et son apprentissage a toujours été un choix délibéré.

- « *l'image économique : Le français offre-t-il un accès au monde économique ? Dans le marché du travail, quel est le rôle du français par rapport à l'anglais, dans le grand marché international du travail, dans les échanges de cadres ? En un mot, le français confère-t-il un poids économique, un pouvoir ?* ».

A l'égard de l'anglais, il est claire que, comme presque partout, le français ne bénéficie pas d'un très grand pouvoir économique. Cependant, la maîtrise du français reste un plus, et peut faire la différence entre deux personnes lors d'un entretien d'embauche. De plus, il y a de certains secteurs publics saoudiens et entreprises françaises en Arabie Saoudite qui demandent

une bonne maîtrise de la langue française. Cette dernière peut donc conférer un poids économique, mais en général ce plus n'est apprécié que s'il vient en supplément de l'anglais. La maîtrise du français seul ne donne pas accès à des postes particuliers.

- « *l'image sociale : Le français offre-t-il des possibilités de promotion, d'ascension sociale ? Les élites continuent-elles à avoir un usage de cette langue ?* ».

En ce qui concerne la promotion ou de l'ascension sociale, nous venons de voir qu'en effet, mais dans certains cas seulement, le français peut participer à une augmentation des priviléges dans une entreprise. Pour ce qui est des élites, il est vrai que la maîtrise du français a été jusqu'à il y a peu réservée aux élites, mais aujourd'hui, la possibilité d'étudier la langue dans les universités permet une démocratisation de l'offre, car les écoles privées et les instituts restent réservés à une élite.

- « *l'image culturelle : Quels indices de prestige lui sont-ils attachés ? Quelles représentations de nos amis se font-ils de notre langue ? Et quelle représentation nous en formons -nous ? Bien souvent un mélange de purisme et de nostalgie, fondé sur un monolinguisme (...) Quelle richesse patrimoniale est actuellement attachée à la langue française, qui la rend désirable et qui devrait la rendre désirable ?* ».

Comme nous l'avons vu, la langue française garde son image culturelle depuis des années, et est aussi perçue comme la langue du romantisme, la langue de l'amour, la langue des parfums et la langue de la haute couture, stéréotypes présents dans beaucoup de cultures, et qui confèrent donc un

grand prestige à la langue. De plus, le mot de France évoque toute de suite aux Saoudiens la ville de Paris, la Tour Eiffel, les Champs- Elysées et l'Arc de Triomphe.

- « *l'image médiatique : En quoi les événements qui se déroulent dans notre pays sont-ils la marque de son dynamisme ? Y a-t-il là une accroche pour notre langue ?* Evénements sportifs (*Tour de France, Zidane...), culturels (les festivals, les défilés de haute couture...), technologiques (le Salon de Bourget...), etc. ».*

Les médias rapportent peu d'événements se passant en France, en dehors des événements sportifs, et de certains problèmes de temps à autres. La France est connue au niveau sportif. Les informations sur l'actualité en dehors du sport étant assez rares. La société française est très vite idéalisée comme étant une société ouverte dans laquelle il fait bon vivre. Cependant, les événements tels que les procédures des élections présidentielles, la crise des banlieues et les problèmes provoqués par le CPE en 2006 attirent beaucoup l'attention des Saoudiens.

Pour conclure cette partie, on voit que le français a l'image d'une belle langue, et la France reste un pays idéalisé et un peu inaccessible. C'est pour ces raisons que l'enseignement du français en Arabie Saoudite provoque de plus en plus d'intérêt chez les étudiants saoudiens et se développe actuellement dans tout le pays.

8. La licence de FLE à l'Université Roi Abdul Aziz : types d'étudiants et objectifs d'apprentissage

Au temps actuel, la licence de FLE compte environ 70 étudiants et 280 étudiantes répartis sur les huit semestres nécessaires à l'obtention du diplôme. Seize enseignants et enseignantes spécialistes forment la section de français. Le système de l'université propose de suivre les cours soit le matin, soit l'après-midi, le programme étant le même dans les deux cas. La licence de français, du fait de son petit nombre d'inscrits, ne fonctionne que le matin. Il y a donc ce qu'on peut appeler une certaine intimité dans cette section. Les étudiants et les professeurs se connaissent très bien, d'autant plus que ceux qui arrivent en dernier semestre sont peu nombreux : les effectifs passent d'une trentaine d'étudiants en premier semestre, à entre dix et quatorze étudiants en dernier semestre.

En effet, la licence de français en Arabie Saoudite reçoit des étudiants qui n'ont jamais suivi de cours de français, puisque, comme nous l'avons vu, peu sont les Saoudiens qui apprennent le français dans des institutions ou des écoles privées. Le corps enseignant dispose donc de quatre ans pour former les étudiants. Il s'agit d'un défit très grand à relever, par rapport aux départements de langue étrangère dans les universités françaises, dans lesquelles les étudiants sont sensés avoir un niveau déjà correct de la langue étrangère. Le programme de la licence (qui a été changé deux fois depuis 2001) permet à la fois un apprentissage langagier relativement poussé et une

connaissance des méthodologies et des techniques de classe qui sont à la base de l'enseignement. Les deux premières années sont principalement composées de cours de langue française, pour développer la compétence de communication des étudiants, ainsi que de cours plus généraux, comme « Introduction à la linguistique », « Français fonctionnel », « Analyse du texte », etc., puis peu à peu les étudiants sont amenés à des exercices plus rigoureux sur la langue (synthèse et dissertation), et à mettre leurs connaissances en pratique, puisqu'en huitième semestre, chaque étudiant passe par une matière appelée « Stage de formation professionnelle » à réaliser à l'extérieur de l'université. Ce stage est observé par un enseignant responsable de la matière. A la fin des huit semestres, l'étudiant devrait donc avoir un bon niveau en langue, parfois amélioré par un séjour personnel en France, une bonne connaissance des théories d'apprentissage et des terrains d'application, ainsi que de l'expérience. Suite à cette licence, l'étudiant peut continuer ses études supérieures et faire une thèse à l'étranger. Cela est un reflet du très peu d'étudiants qui au fait continuent leurs études après cette licence. De fait, s'ils continuent, ce ne sera que quelques années après la fin de la licence, le temps d'acquérir un peu d'expérience, et surtout de se diplômer, pré requis indispensable à l'entrée en Master (ils acquièrent leur titre par un mémoire de recherche). La majorité des étudiants se retrouve donc sur le marché du travail. Quelques uns attendent la fin de leur cursus pour se rendre en France par le réseau d'assistant, ou par leurs propres moyens. Selon la plaquette informative de la licence, l'étudiant serait capable d'enseigner le français dans des écoles et instituts, de traduire du et vers le

français et de réaliser des recherches à travers la poursuite de ses études supérieures. C'est donc le cadre pour lequel nous avons pensé à ce travail. Nous avons alors mené plusieurs activités qui concourent à l'insertion du thème de la francophonie dans cette licence de français.

9. Efforts menés dans la section de français pour insérer le thème de la francophonie

Pendant l'année universitaire 2006/2007, plusieurs possibilités nous ont été offertes pour travailler sur notre projet : nous étions tout d'abord intervenant dans un cours sur la France, l'objectif final étant à la fois de sensibiliser les étudiants à la diversité culturelle et linguistique de la francophonie et de réaliser avec eux du matériel didactique destiné à rester à la section de français et donc consultable par tous les étudiants ; nous avons ensuite élaboré un programme de deux modules en relation avec la francophonie en tant que dossiers complets.

Pour notre premier type d'activité, il a été constitué par plusieurs interventions dans un cours de civilisation française pour le septième semestre. L'objectif de ce cours se divisait en deux parties, plus notre intervention :

- Eléments géographiques : les régions, la population et l'Hexagone
- Eléments politiques : la vie politique (l'organisation des pouvoirs, les partis politiques), le rôle de l'Etat (l'organisation administrative, la régionalisation et l'Etat), la loi et l'ordre (le droit et la justice, l'armée et la police).

Notre partie s'intitulait « la francophonie ». Après avoir une présentation de l'institution de la francophonie et de ses organes politiques, nous avons dressé un panorama des situations sociolinguistiques dans le monde, dans lesquelles le français est l'une des langues en présence, et nous avons passé en revue les territoires concernés et fait ressortir les problèmes provoqués par la coexistence de plusieurs langues de statut différent. Les étudiants possédaient déjà quelques notions sur la francophonie, car quelques uns avaient voyagé en France, en Suisse et à d'autres pays francophones. L'évaluation, faite par l'enseignant responsable de ce cours, portait, entre autres, sur un travail que nous avons décidé en commun : les étudiants devaient élaborer de petits dossiers didactiques de quelques pages, en relation avec les cours sur la francophonie, dans lesquels ils choisissent un aspect à analyser dans un territoire donné. Ces dossiers ont été rendus à la fin du semestre, puis corrigés pour être mis à la portée de tous les autres étudiants.

Notre second type d'activité porte en effet sur le développement d'un module qui existe déjà dans le programme de la section de français jusqu'à maintenant et sur l'élaboration d'un nouveau module intégrant le concept de la francophonie.

Quant au développement du **premier module**, il s'agit d'un module intitulé « Littérature française et francophone ». Ce module initie, selon le programme de la section de français, l'étudiant aux subdivisions de la littérature française et francophone en parlant brièvement des écoles ou courants et genres illustrés par des exemples de théâtre, de prose et de poésie.

Dans ce module, on rend compte des pièces essentielles et des travaux de fond et de forme du théâtre français et francophone. Il faut considérer entre autres des scènes proposées ainsi que des pièces de théâtre choisies de temps à autre, par le professeur pour être vues ou lues. Les différents cours de littérature évoquant les siècles permettant d'entrevoir les grands traits de la civilisation française dans les colonies françaises et la naissance de la francophonie. Ce module pourrait d'ailleurs s'appuyer sur de multiples textes contemporains à dualité comparative entre les deux littératures afin de donner lieu à des travaux personnels. A la fin des cours, les étudiants seront sensés connaître les grands traits du courant et des hommes de lettres de la littérature française et francophone sous toutes ses formes, genres et thématismes. Pour notre part, il s'agit de développer et modifier le contenu de ce module pour qu'il soit un cours de découverte et d'analyse des grands courants de la littérature francophone, menant l'étudiant à la fois à la connaissance des principaux textes, à leur contexte d'émergence, mais aussi à un travail sur une présentation didactique de cette littérature. Souvent le concept de littérature est réduit à la littérature française. Dans ce cours, au contraire, il s'agit d'ouvrir ce concept de littérature à toutes les littératures de langue française dans le monde, et particulièrement à celles d'Afrique Noire, des Caraïbes et d'Afrique du Nord : ce cours va agrandir la vision des étudiants, et va développer leurs connaissances à la fois sur les origines de cette littérature et sur ses caractéristiques linguistiques, variables selon le contexte socioculturel de production. L'objectif général de ce cours est triple :

- que les étudiants connaissent les littératures d'expression française d'Afrique Noire, des Caraïbes et d'Afrique du Nord ;
- qu'ils soient capables de proposer une analyse littéraire de textes francophones, en mettant en relief les caractéristiques propres à cette littérature ;
- qu'ils puissent utiliser les textes littéraires francophones en classe de FLE et élaborer des activités qui mettent en relief les aspects sociolinguistiques qui les caractérisent.

Les savoirs que peut offrir ce cours, sont formés comme suit :

1- Savoirs théoriques :

- comprendre le problème de définition du concept de littérature francophone ;
- analyser la pertinence de l'écriture en français pour les auteurs qui ont une autre langue maternelle (ou plusieurs) ;
- comprendre comment la langue française peut être un instrument de libération pour des auteurs qui ont souffert de la domination de cette langue colonisatrice.

2- Savoirs pratiques :

- connaître les contextes d'émergence des littératures francophones des zones colonisées ;
- analyser les particularités linguistiques de la littérature francophone de ces territoires ;

- connaître et reconnaître les mouvements littéraires qui sont nés dans les pays francophones après la colonisation.

3- Savoirs formatifs :

- s'ouvrir aux littératures francophones hors de France ;
- prendre conscience de la variabilité de la langue française selon les contextes socioculturels ;
- s'ouvrir à l'altérité, et aux autres cultures à travers leurs littératures ;
- comprendre la littérature comme productrice d'identité.

Pour **le second module**, il s'agit d'élaborer un nouveau qui s'intitule « connaissance transculturelle et francophonie ». Cette matière donnera la possibilité aux étudiants de connaître de manière plus profonde la présence et le rôle de la langue française dans le monde. Il s'agira d'analyser aussi bien la présence du français dans les pays qui utilisent cette langue, en contact avec d'autres langues (officielles ou locales), et l'origine de cette présence que la représentation de la langue dans les esprits et les problèmes méthodologiques liés à son enseignement. Alors, l'objectif général de cette unité d'apprentissage est que les étudiants aient une connaissance précise des situations dans lesquelles est utilisée la langue qu'ils se destinent à enseigner à l'avenir. De plus, il est nécessaire que les futurs enseignants connaissent les problèmes et les conflits sociolinguistiques (domination d'une langue qui a un statut privilégié sur une ou des autres), et méthodologiques (dans un système universitaire intégralement en français, comment adapter une

méthodologie à un public qui n'a pas le français pour une langue maternelle) posés par la présence du français dans les autres pays.

Les savoirs offerts par ce cours sont :

1- savoirs théoriques :

- comprendre le concept de francophonie et le rôle politique du français dans les relations internationales ;
- concevoir le français comme une langue colonisatrice et comprendre les traces qu'il a laissées ;
- saisir les représentations du français actuellement dans le monde.

2- Savoirs pratiques :

- identifier les situations de présence de la langue française dans le monde ;
- connaître l'origine historique du français dans le monde ;
- être capable de proposer une analyse sociolinguistique des situations de coprésence de plusieurs langues dont le français (identification des langues en présence, description de leur statut et de la politique linguistique nationale pour ces langues, évaluation de leur usage chez les locuteurs, question de la reconnaissance politique de ces langues, etc.) ;
- identifier des situations de conflit linguistique dû à la place prépondérante de la langue française dans des contextes déterminés.

3- Savoirs formatifs :

- prendre conscience de la diversité culturelle du monde francophone ;
- réfléchir sur la présence et l'image du français dans certaines zones géographiques ;
- prendre conscience du rôle de la politique de l'Etat français en dehors de son territoire (rôle des ambassades, des centres culturels français, etc.) ;
- reconnaître les situations d'environnement linguistique et culturel qui sont à l'origine des comportements et des représentations sur la langue et les cultures, et comprendre ces comportements linguistiques comme conséquence de cet environnement.

Ce sont donc les trois actions que nous avons menées dans la section de français à l'Université Roi Abdul Aziz, dans le but de faire une plus grande place à la notion de francophonie.

10. Propositions pour une intégration d'un enseignement francophone

Avant de présenter brièvement nos propositions, nous tenons à souligner qu'à travers l'ouverture, depuis quelques années, de deux sections de français dans deux grandes universités en Arabie Saoudite et la présence active de certains instituts et centres qui enseignent la langue française, tous ces milieux institutionnels sont parfois soutenus par l'ambassade de France en Arabie Saoudite. Les représentants français travaillent à ce que le statut de

la langue française se développe dans ce pays en partenariat avec les ministères saoudiens concernés bien sûr. Mais malheureusement, ces ministères surtout celui de l'enseignement supérieur, ne font rien eux-mêmes pour que le pays prenne exemple des grandes initiatives dans le domaine de la francophonie ou du partenariat avec les autres pays francophones. Et visiblement, la situation est la même dans la majorité des pays du Golfe Arabe. Peut-être des pays comme l'Arabie Saoudite ne remplissent pas les conditions d'admission au sein d'organisation telle que l'OIF, c'est fort possible, mais cela peut aussi être relatif au fait que le pays s'investit et s'implique peu dans l'enseignement du français. Pour nous, tout cela n'est qu'une hypothèse, mais il est possible qu'il y ait un lien entre les deux.

Une autre raison devrait aussi être avancée pour expliquer l'absence d'un enseignement francophone dans la licence du FLE à l'université. Comme nous l'avons déjà vu, les étudiants doivent acquérir en huit semestres, à la fois une compétence linguistique et une compétence didactique puisqu'ils entrent à l'université sans avoir jamais suivi de cours de français. L'objectif est dur à atteindre, le contenu des cours est donc dense et les enseignants sont obligés d'aller droit au but. Dans ce contexte, il est peut-être envisageable que l'enseignement francophone ait été laissé de côté, car il était plutôt considéré comme un luxe par rapport aux objectifs à atteindre. Il n'a donc pas été inséré au programme.

Or, nous allons voir maintenant que, sans charger l'orientation fondamentale du programme, il est tout à fait possible d'intégrer un enseignement francophone dans la licence du FLE. Voici quelques

possibilités dont l'application serait faisable. Ces propositions se basent plutôt sur une licence virtuelle, car dans la section de français à l'université, il n'est pas pensable aujourd'hui de modifier le programme. Elles sont autour de deux pôles essentiels : la francophonie en dehors des cours et les cours comme bases de l'enseignement francophone.

- En ce qui concerne le premier pôle, il faut que la section de français :
 - 1- ait une politique spécifique de l'université visant à promouvoir la langue française et la francophonie.
 - 2- bénéficie de conventions avec des universités françaises pour que le programme de la section soit conçu en collaboration entre les deux et les diplômes dispensés aient la même valeur dans les deux pays.
 - 3- organise des événements culturels (colloques, conférences, séminaires...) ayant pour objet de favoriser la contribution des Saoudiens au rayonnement de la francophonie en regroupant plusieurs types d'interventions : des témoignages d'écrivains arabes francophones, des lectures analytiques d'œuvres arabes en français faites dans la plupart des cas par des enseignants de français, des témoignages de première expérience d'écriture en français, etc.
 - 4- s'installe un procédé de coopération avec les gouvernements français, belges et d'autres pays francophones (venues de lecteurs et mise en place d'une bibliothèque) ce qui permet à la section de français d'avoir des soutiens dans sa formation et de promouvoir toute activité francophone.

- 5- constitue un journal universitaire qui s'intitule par exemple « Francophonie en Arabie Saoudite ». Ce journal aborde la langue française et la francophonie à partir des points de vue différents : il propose des regards croisés entre la France et l'Arabie Saoudite, entre les Français et les Saoudiens, des poèmes et textes littéraires, des articles sur la francophonie et sur la peinture française et la peinture saoudienne et des interviews de directeurs d'entreprises franco-saoudiennes et d'auteurs saoudiens traduits en français.
- 6- assure la présence et la contribution effectives de la part des enseignants saoudiens dans les sommets de la francophonie.

Quant au second pôle, il faut que la section de français :

- 1- crée une chaire de la francophonie (des cours correspondant à enseigner les différentes variétés de la francophonie) qui fait partie d'un réseau comprenant des universités françaises et d'autres universités francophones. L'objectif est de faire entrer la francophonie comme l'objet d'étude à l'université.
- 2- se spécialise non seulement dans la littérature française, mais aussi dans la littérature belge, roumaine, canadienne, libanaise, etc. ce qui mène à une grande ouverture d'esprit dans la section. Les étudiants auront ainsi une notion précise de ce qui est la francophonie, et non pas une vague idée qui ramène tout à la France comme c'est souvent le cas.
- 3- propose et insère des cours variés portant sur la francophonie, par exemple :

- a- un cours de sensibilisation à la francophonie. Ce cours propose des approches intéressantes de certains aspects de la langue : la francophonie par les films, la bande dessinée, les chansons, les poésies, le théâtre d'expression française, etc. C'est donc un cours qui peut reposer sur toute production francophone.
- b- un cours de « littératures et cultures de la francophonie » dont l'objectif est d'analyser une problématique commune à plusieurs textes, en replaçant dans leurs contextes culturels, historiques et sociologiques les conditions dans lesquelles les œuvres ont été publiées. Ce cours va alors un peu plus loin que la simple analyse littéraire, puisque les conditions de publication des auteurs seront prises en compte et les œuvres seront donc perçues comme le produit d'une société dans laquelle la langue française est la source de nombreux problèmes.
- c- un cours de « littératures et cultures européennes » qui vise à faire connaître aux étudiants des textes représentatifs des littératures française, espagnole, allemande, russe, roumaine, etc.
- d- un cours de « littérature francophone du monde arabe » dont l'objectif est d'analyser les spécificités et l'universalité de la littérature francophone du monde arabe. Il ne s'agit pas d'une ouverture littéraire quelconque sur la production mondiale en langue française, mais de replacer, par exemple, les productions francophones libanaises, marocaines, algériennes, tunisiennes, etc. dans un contexte internationale en l'inscrivant dans un ensemble

beaucoup plus grand et en la caractérisant par rapport à cet ensemble.

- e- un cours de « géopolitique du monde francophone » dont l'axe est d'évaluer les enjeux politiques et culturels de la francophonie.
- f- un cours de « littérature francophone : l'écriture comme moyen de production et d'affirmation identitaires». Ce cours représenterait les contextes d'émergence des littératures francophones. De sa part, l'enseignant travaillerait surtout à dégager des problématiques identitaires des textes des auteurs francophones. Il serait intéressant pour ce cours de choisir des auteurs africains et créoles représentatifs des courants de la négritude et de la créolité, mais il faudrait aussi travailler sur des auteurs d'autres zones géographiques, car dans tous les cas, le fait d'écrire en français est un choix et la raison de ce choix est liée en général à l'identité de l'auteur dans son pays. Ce cours serait en quelque sorte l'aboutissement de l'enseignement francophone : après avoir compris les origines et les finalités du français dans le monde, les étudiants seront confrontés à des utilisateurs privilégiés de cette langue et à une utilisation spécifique de la langue comme instrument de libération et d'affirmation identitaire.

11. Conclusion

L'occasion dont nous avons profité pour mener des interventions, dans la section de français, autour de l'intégration de l'enseignement francophone et notre traitement de la question de la francophonie dans ce travail nous a

permis de nous rendre compte d'un premier pas vers la reconnaissance de la francophonie et du fait que la langue française n'est pas uniquement parlée en France et au Québec. Il est bien évident que la francophonie n'est pas un des objectifs de cette licence de FLE, puisqu'en à peine quatre ans, les étudiants doivent à la fois dominer une langue qui leur était jusqu'alors souvent inconnue. La francophonie, dans ce cadre, n'est pas primordiale, on pourrait même dire qu'elle relève d'un certain luxe. Cependant, il nous a été donné de constater à travers notre réflexion qu'il n'est parfois pas très difficile de l'intégrer dans un cursus universitaire et de la valoriser par tous types d'interventions extra-curriculaires, et malgré son peu de succès dans les programmes universitaires, cette notion mériterait d'être développée, car elle permet d'accéder à une ouverture d'esprit et à une connaissance plus fine de la langue française et de ses différents contextes d'utilisation.

Bibliographie

- Ouvrages et périodiques :

ABDALLAH-PRETCEILLE M., 1996, « Compétence culturelle, compétence interculturelle », *FDLM n° spécial*, janvier, pp. 24-36.

ABDALLAH-PRETCEILLE M., 2005, *L'éducation interculturelle*, Paris, PUF, 2^{ème} édition.

ALBALAWI E., 2000, *Les chances du français en Arabie Saoudite : analyse sociolinguistique et didactique*, Thèse de Doctorat, Université de Rouen.

- ALBERT M.-C. et SOUCHON M., 2000, *Les textes littéraires en classe de langue*, Paris, Hachette.
- BENIAMINO M., 1993, « La francophonie littéraire », in *Le français dans l'espace francophone, Tome I*, BENIAMINO M., DE ROBILLARD D., (dir.) Paris, Champion, pp. 515-527.
- BIARD J., DENIS F., 1993, *Didactique du texte littéraire*, Paris, Editions Nathan.
- CALVET L.-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris.
- CALVET L.-J., 1991, *Les langues véhiculaires*, Paris, PUF.
- CHAUDENSON R., 1991, *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Paris, Institut d'études créoles et francophones.
- CHAUDENSON R., 1993, « La typologie des situations de francophonie », in *Le français dans l'espace francophone, Tome I*, BENIAMINO M., DE ROBILLARD D., (dir.) Paris, Champion, pp. 356- 367.
- DUMONT P., 2001, *L'interculturel dans l'espace francophone*, Paris, Harmattan.
- GUILLOU M., 1993, *La francophonie : nouvel enjeu mondial*, Paris Hatier.
- KAHN G., 1995, « Différentes approches pour l'enseignement du français sur objectifs spécifiques », *FDLM n° spécial*, janvier, pp. 145- 154.
- LUDWIG R., 1996, « Francophonie et hispanophonie, points de comparaison et hypothèses », in *Le français dans l'espace francophone, Tome I*,

BENIAMINO M., DE ROBILLARD D., (dir.) Paris, Champion,
pp. 819-833.

MARIE-THERESE C., 2003, « La dimension interculturelle dans
l'enseignement du français langue de spécialité », *in Dialogues et
cultures*, n° 47, pp. 18-27.

- Sitographie :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/oif.shtml>

<http://www.francophonie.org/oif/francophonie.cfm>

<http://www.ul.edu.lb>

<http://www.uottawa.ca/bienvenue.html>

http://fr.wikipedia.org/wiki/universit_lucian_bлага

http://www.francophonie.org/diversitculturelle/fichiers/hcf_resumdebats

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/francophonie.html>

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf>

<http://agence.francophonie.org/doc/txt-referenc/charter-franco.pdf>

<http://www.sommet-francophonie.org/pag.php?pag=roumanie-l-identite>

<http://www.le-liban.com/liban/rubrique/francophonie-au-liban>